Body

Pour tous les dépôts sur la voie publique une demande préalable doit être faite en Mairie : stationnement de bennes ou de camions de déménagement, dépôt de matériaux, montage d’échafaudages, etc.

NB : Il est préférable de prendre en compte l’autorisation de stationnement devant votre propriété (tous les quinze jours) pour déposer un ouvrage sur le domaine public

Repères

Délai moyen : 10 jours

Document(s)
Formulaire d'autorisation de voirie
PDF

- Facebook share
-